AUBY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBY

REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-38 Publié le 13 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **6 octobre 2025** à 14 H sur convocation en date du 30 septembre 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S

Etaient présent(es): Jacqueline BRISSY, Bernard CZECH, Marie-José FACQ Nathalie FERNANDEZ, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Denise OUINTIN, Chantal WAGON

<u>Absent(es) avant donné procuration</u>: Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, VASSEUR Sandrine pouvoir Françoise PLATEAU

Excusé(es): Marie-Pascale SALVINO

Absent(es):

Elodie FERLIN responsable résidence

Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

MISE EN PLACE LOGICIEL PELEHAS - MODIFICATION CONVENTION CADRE MAIRIE

La commune souhaite devenir guichet enregistreur pour les logements. Le CCAS disposant d'un prologiciel « Pelehas », il est proposé à la commission d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre entre la commune et le CCAS afin d'ajouter cette mission dans la mutualisation des services.

Par ailleurs, les frais relatifs à la mise en place seront pris en charge par le CCAS (récupération des données, formations etc).

Sur le rapport de Monsieur le Président après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 16 voix

DECIDE

D'Autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre entre la commune et le CCAS suite aux modifications.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance à Auby, le 06/10/2025

Le Président,

Bernard CZECH.